



Un Peuple-Un But-Une Foi

VILLE DE PIKINE

ANALYSE : Délibération autorisant la signature d'une convention d'assistance entre la ville de Pikine et l'Agence Nationale d'Aménagement du Territoire

Le Conseil de la Ville de Pikine en sa séance du 30 juin 2022

Vu la Constitution ;

Vu la loi n° 2013-10 du 28 décembre 2013 portant code général des collectivités territoriales, modifiée ;

Vu le décret n° 2014-830 du 30 juin 2014 portant création des villes de Dakar, Guédiawaye, Pikine, Rufisque et Thiès ;

Vu la délibération n° 01 en date du 15 février 2022 portant élection des adjoints au maire de la ville de Pikine ;

Vu le procès-verbal en date du 15 février 2022 de la réunion d'installation du Maire et de l'élection des adjoints au Maire de la Ville de Pikine ;

Vu le projet de convention d'assistance entre la ville de Pikine et l'Agence Nationale d'Aménagement du Territoire ;

Sur le rapport de présentation du Maire de la ville de Pikine;

- **DELIBERE** -

Article premier : Il est autorisé au Maire la signature d'une convention d'assistance entre la ville de Pikine et l'Agence Nationale d'Aménagement du Territoire (ANAT).

Article 2 : Cette convention a pour objet de définir les conditions de collaboration entre l'ANAT et la Ville de Pikine pour la mise en place de l'adressage de la Ville.

Article 2 : La présente délibération sera enregistrée, publiée et communiquée partout où besoin sera.

Fait et délibéré en Mairie le 30 juin 2022

Abdoulaye THIMBO
Ville de Pikine